

04/09/2020

Cher monsieur / madame,

**Toute personne malade ou présentant actuellement des symptômes commun du COVID-19 , y compris**

Fièvre, toux, essoufflement, frissons, écoulement nasal, mal de gorge, nausées ou vomissements, maux de tête, maux d'estomac ou diarrhée est **obligé** de rester à la maison jusqu'à ce que ces 3 choses se soient produites :

- (a) Pas de fièvre pendant au moins 72 heures sans l'utilisation de médicaments qui réduisent la fièvre
- (b) Et d'autres symptômes se sont améliorés (par exemple : la toux ou l'essoufflement s'est amélioré);
- (c) Et cela fait 14 jours que les symptômes sont apparus.

Cette exigence ne vous empêche pas de quitter votre maison pour obtenir les soins médicaux ou d'urgence nécessaires. Veuillez appeler votre médecin traitant ou l'hôpital avant de partir, pour obtenir leurs instructions sur la façon de venir vous faire soigner.

**Si une personne dans un ménage a été testée positive pour le COVID-19,**

1. Toutes les personnes du ménage doivent rester à la maison.
2. Vous ne pouvez pas rendre visite à vos amis, voisins ou **aller à l'église**
3. Les membres du ménage ne peuvent pas se rendre au travail, à l'école ou à toute autre fonction communautaire tant qu'ils n'ont pas été mis en quarantaine par l'autorité sanitaire.
4. Vous êtes autorisé à quitter votre domicile pour chercher les soins médicaux ou aller aux urgences. Assurez-vous d'appeler à l'avance votre médecin traitant ou hôpital pour obtenir leurs instructions sur les soins.
5. Se laver les mains à l'eau et au savon pendant au moins vingt secondes autant de fois que possible ou utiliser un désinfectant pour les mains.
6. Si vous êtes atteints du coronavirus ou si vous avez un problème de santé grave, vous êtes plus à risque de maladie grave ou d'infecter d'autres personnes. Vous devez vous protéger et protéger les autres du COVID19 en restant à la maison pour réduire les risques de contracter ou de propager le coronavirus.
7. Restez à la maison aussi longtemps qu'on vous le demande

Toutes les personnes de la ville d'Abilene doivent rester à la maison, sauf pour les déplacements liés aux **activités essentielles**. Activités essentielles signifie :

- Vous pouvez aller travailler, seulement si on ne vous a pas dit de rester à la maison.
- Chercher des soins médicaux, de la nourriture, un abri ou des vêtements qui peuvent être nécessaires pour votre sécurité et le bien-être de votre famille.
- Cherchez un emploi ou de l'argent, s'il est sans danger de le faire

**Pratiquer la distance sociale** : la distance sociale est :

- Rester à au moins six pieds (2m) des autres personnes, y compris ne pas serrer la main ou serrer les autres
- Éviter les rassemblements de masse, travailler à domicile si possible,
- L'annulation ou le report de réunions avec d'autres personnes.

**Veillez pratiquer la distance sociale, restez à la maison et lavez-vous les mains fréquemment et avec diligence. Nous comprenons que c'est une période très difficile. Nous attendons de vous que vous fassiez de votre mieux pour arrêter la propagation de l'infection par le coronavirus.**

Je vous remercie.